

Grains fourragers

cumuler dans les éleveurs de Baie Comeau, Prescott et différents autres endroits des réserves qui leur permettront de garantir leurs livraisons sans en avoir à effectuer le transport par rail jusque dans l'Est. Maintenant, ils peuvent le faire. Mais pour qui le font-ils? Ils le font pour les Coopératives Fédérées, pour les United Co-ops de l'Ontario, pour la Northern Star, entreprise qui a amorcé la création d'agences de commercialisation des grains fourragers. C'est cette même entreprise d'Arnprior qui, il y a quelques années, a doublé ou triplé le prix des grains fourragers et a provoqué l'étude qui a finalement conduit à la création de l'agence des grains de provenance de l'Est.

Il est important que le ministre se montre équitable. Et plus important encore—car je n'ai aucune confiance en lui—il faut que les trois premiers ministres des provinces de l'Ouest se montrent justes. Vingt ou 30 députés de l'Ontario et 50 ou 60 du Québec sont directement intéressés par cette question. S'ils ne souhaitent pas voir ces députés, qu'intéresse l'achat de grains fourragers à l'Ouest, dissoudre la Commission canadienne du blé, s'ils veulent éviter cette éventualité, il faut qu'ils investissent l'office des grains fourragers de l'Est de pouvoirs suffisants pour qu'il puisse acheter des grains et lui permettre, à son tour, de l'entreposer et de le vendre aux engraisseurs à un prix raisonnable.

Lorsque, dans l'Est, nous sommes à cours de grains fourragers nous ne pouvons nous empêcher de remarquer les prix cités par le député de Roberval (M. Gauthier), soit les prix que doivent payer les cultivateurs de l'Est qui ne sont pas ceux perçus par la Commission canadienne du blé. Ce ne sont pas les prix versés à la bourse du blé par le courtier. Les prix que doivent payer les éleveurs sont aussi élevés que les négociants en grain estiment pouvoir s'offrir, et cela dure depuis longtemps. Les députés qui représentent des utilisateurs de grains fourragers devraient particulièrement veiller à ce que cet organisme achète le grain de l'Ouest à un prix équitable, c'est-à-dire au prix courant. Ils devraient espérer une subvention pour l'entreposage—qu'ils obtiennent actuellement. Ils peuvent espérer une subvention pour le transport—qu'ils obtiennent actuellement. Ils ont également droit à des réserves dont le prix n'augmente pas au fur et à mesure que la saison avance. La seule solution consiste à acheter par séries ou parties de séries de chargements de wagons, en haut du Lac, bien que le coût de transport soit si élevé qu'il leur est impossible d'être compétitifs par ce moyen.

Les producteurs de l'Ouest vont également tenir compte des besoins de l'Est du Canada. Je crois honnêtement que nous, dans l'Est du Canada, pouvons facilement nous suffire à nous-même, si besoin est. Nous produisons du maïs en excédent, et je suis certain que si le besoin devient assez important et si le prix ne peut pas être suffisamment stabilisé, nous produirons assez de céréales pour les besoins intérieurs. Il est un fait que l'Ontario exporte à l'heure actuelle du blé ainsi que la plupart des autres céréales. Ceux qui représentent l'Ouest doivent veiller à ce qu'un organisme soit créé dans l'Est afin de permettre des achats à terme et un régime des prix à terme pour établir ce que nous considérons comme une différence raisonnable de prix entre l'Est et l'Ouest et pour s'assurer que nous, dans l'Est, avons l'impression de faire une bonne affaire et que les agriculteurs de l'Ouest du Canada, d'autre part, obtiennent le maximum possible pour les produits qu'ils cultivent.

Je ne pense pas qu'il y ait un seul député de l'Est du Canada qui veuille une guerre dans l'industrie des grains fourragers, ce qui augmenterait inévitablement les prix,

[M. Peters.]

au lieu de les diminuer, et rendrait la vente dirigée d'autant plus difficile à réaliser. J'espère que les trois premiers ministres de l'Ouest n'oublieront pas, au cours des discussions concernant la Commission du blé, que cette dernière pourra connaître de graves difficultés car il y a ici 70 ou 75 députés de l'Est qui s'intéressent fortement aux grains fourragers de l'Ouest et, à tout moment, nous pouvons bouleverser l'équilibre dans l'Ouest du Canada. J'espère que les premiers ministres de l'Ouest n'envisageront de nous mettre dans une telle situation. Tout ce que nous voulons, c'est l'égalité. Tout ce que nous voulons, c'est un prix à terme et ce prix est celui que l'on peut payer dans les bourses des grains de l'Ouest du Canada, le prix que tout autre acheteur payerait. Mais nous serons obligés d'exiger que notre organisme ait le droit d'acheter, le droit d'emmagasiner ces céréales et le droit d'exercer une surveillance sur les bénéficiaires énormes que réalisent certaines des sociétés qui s'occupent du commerce des provendes dans l'Est du Canada.

Nous exigeons également que l'on prenne des mesures pour remédier à la situation fâcheuse des grains de provenance dans l'Ouest du Canada, ce qui signifie que les minoteries seront autorisées à acheter au-delà des contingents fixés. Il s'ensuit que durant les mauvaises années, lorsque les contingents sont faibles, les cultivateurs désespérés vendent aux moulins de provendes à des prix dérisoires et ce sont ces derniers qui en profitent le plus. Je ne saurais dire exactement ce qu'il faudrait faire des parcs d'embouche, mais les propriétaires de certains de ces parcs achètent beaucoup sur le marché local et devraient aussi détenir des permis à titre d'agents de la Commission du blé.

Donc, deux problèmes se posent. Le premier se rapporte à l'agence des provendes de l'Est et de son impossibilité d'acheter le grain sur le marché de l'Ouest et de le livrer dans l'Est à un prix stable pendant les six ou sept mois où les approvisionnements ne sont pas disponibles. Le second se rapporte aux moulins de provendes et aux rumeurs qui parviennent à l'Est selon lesquelles l'orge se vend 50 c. le boisseau, le blé, 65 c. et l'avoine, 30 c. le boisseau. A moins de pouvoir redresser cette situation, il y aura beaucoup de mécontents dans l'Est, et ils auront raison.

Je ne veux pas voir les camionneurs aller dans l'Ouest acheter directement de l'agriculteur. Ce n'est pas, à mon avis, la manière de commercialiser un produit de façon ordonnée. Je veux voir l'égalité entre l'est et l'ouest du Canada. L'Ouest a l'avantage de posséder des stocks de grain pour nourrir les vaches, mais nous avons l'avantage d'avoir les vaches à proximité du marché si nous voulons les nourrir ici. En toutes circonstances, nous devrions essayer de maintenir l'équilibre raisonnable qui a fait de l'agriculture une industrie appuyée à la fois par les gens de l'Est et ceux de l'Ouest. Il ne faut pas que le ministre divise le pays au point où la Commission canadienne du blé devienne l'objet de litige.

• (2320)

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ce débat aura été très intéressant. Nous avons entendu le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) être pratiquement contredit par le dernier orateur. Nous avons vu le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang) être blâmé par l'orateur qui siège deux places derrière lui, le député de Laval (M. Roy), nous avons nous avons pris connaissance de la position des gens de l'Est défendue de façon très convaincante par d'autres députés de la Chambre, et avons entendu le ministre